

SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de mai en l'an deux mille huit, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur (à l'ouverture de ladite session)

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 4 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Session régulière du 01 avril 2008
 - Session spéciale du 21 avril 2008
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer et transfert(s) budgétaire(s)
 - Nomination d'un maire suppléant
 - Signatures des chèques et documents pour la municipalité et le centre culturel de Sainte-Croix
 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2007
 - Célébration des mariages et des unions civiles (en substitut du Maire)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
 - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2007
 - Tarification 2008
 - Soumission(s) pour réfection des murs extérieurs est & nord
 - Soumission(s) pour réparation du compresseur n° 2
 - Soumission(s) pour filtre à saumure
 - Soumission(s) pour réparation de la surfaceuse
- 5) Urbanisme
 - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (23 avril 2008)
 - Dépôt

 - Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Dossier du ministère des Transports du Québec
 - Pont route 132 (Marie-Victorin)
 - Pont route 271 (Laurier)

 - Orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)
- 6) Voirie
 - Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement phase 2)
 - Travaux en régie (autorisation de procéder)
 - Modification au projet d'entente avec le promoteur C.J. Picard inc.
 - Mandat à Me Christine Bergeron (Bergeron et Parizeault, notaires)

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

Prolongement de la rue Leclerc

- Travaux en régie (autorisation de procéder)

Réfection de voirie à la rue Pouliot

- Décompte progressif n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
- Soumission(s) – Laboratoire
- Soumission(s) – Réfection de voirie

Service de fauchage et de débroussaillage des abords des chemins municipaux

- Soumission(s)

Entretien des espaces verts municipaux (tonte des pelouses)

- Soumission(s)

Ministère des Transports du Québec

- Entretien des routes 132 (Marie-Victorin) et 271 (Laurier)

Réseau d'éclairage public (secteur urbain)

- Ajout de deux luminaires au parc Détente

7) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Construction d'un 3^{ème} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Participation financière n° 11 de Saint-Édouard (G.P.C. Excavation inc.)
- Participation financière n° 12 de Saint-Édouard (Entreprises G.N.P. inc.)

Construction d'une conduite d'amenée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2

- Décompte progressif n° 1 (SNC-Lavalin inc.)
- Soumission(s) – Laboratoire
- Gestion des eaux de lavage (modification résolution 029-2008)

Entente de règlement hors cour (dossier 200-05-016359-023)

- Fermeture de dossier

8) Comité d'embellissement 2008

- Nomination des membres

9) Loisirs et culture

Terrain de jeux 2008

- Entente de service avec le Camping Belle-Vue inc.

Enseigne lumineuse et électronique

- Choix du design
- Soumission(s) pour enseigne

Centre communautaire

- Soumission(s) pour abri extérieur avant

Comité de la Fête de la Saint-Jean-Baptiste

- Nomination des membres et prévisions budgétaires

10) Varia

Confection d'un plan d'aménagement pédestre le long du littoral du fleuve St-Laurent

- Mandat

Règlement sur les fausses alarmes

- Adoption du règlement numéro 410-2008

Règlement d'emprunt numéro 406-2008 (rue Pouliot)

- Dépôt du certificat en vertu de l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM)

Période de questions

Levée de l'assemblée

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

087-2008 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

088-2008 **SESSION RÉGULIÈRE DU 01 AVRIL 2008**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 01 avril 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

089-2008 **SESSION SPÉCIALE DU 21 AVRIL 2008**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session spéciale de la municipalité de Sainte-Croix du 21 avril 2008 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

Arrivée de monsieur Jean Lafleur à 20 : 08 heures.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

090-2008 **COMPTES À PAYER ET TRANSFERT(S) BUDGÉTAIRE(S)**

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

SALAIRES D'AVRIL 2008 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 MARS 2008 AU 26 AVRIL 2008	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 337,65
	INSPECTEUR MUNICIPAL	5 015,15
	URBANISME	199,68
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADE, POMPIER, MACHOIRE DE VIE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, T/JEUX & POLYVALENTE)	28 139,05
	AVANTAGES SOCIAUX	5 540,58
	SOUS-TOTAL	48 232,11

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2008 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCESSOIRES À INCENDIE DE QUÉBEC INC.	INSPECTION VISUELLE & AIR PACK	102,72
ARÉO-FEU LTÉE	CHAPEAU INVADER & TURBINE ACIER INOX POUR LANCE, INCENDIE	845,01
ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	CONGRÈS 2008 (MARCEL DAIGLE)	321,69
ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC	CONGRÈS 2008 (BERTRAND FRÉCHETTE)	395,06
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INC. & P/RÉPONDANTS	220,23
BLOUIN AUTO INC.	ENT. & RÉP. CAMION INCENDIE	535,47

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU	16,89
	FOURNITURE DE BUREAU	45,14
	FOURNITURE DE BUREAU	79,00
	FOURNITURE DE BUREAU	7,22
	FOURNITURE DE BUREAU	165,64
	ESTAMPE (25.10 \$ PAYÉ/ENTRAIDE STE-CROIX)	26,36
	FOURNITURE DE BUREAU	124,15
	FOURNITURE DE BUREAU	22,53
C.J. PICARD INC.	REMB. DÉPÔT GARANTIE (330 BARBIN)	100,00
C.O.M.B.E.Q.	ADHÉSION 2008 (STÉPHANE MILOT)	253,97
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AVIS DE COTISATION 2008	8 525,08
LUCIE DESCHÊNES	REMB. DÉPÔT GARANTIE	100,00
DISTRIBUTION A.B.R.	PEINTURE AÉROSOL VOIRIE	67,59
FERME R.M. LAMBERT	DÉNEIGEMENT PAT. EXTÉRIEURE	169,31
FLEURS PLANTES ET JARDINS	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	24,78
FORMATION URGENCE VIE	GANTS INCENDIE	38,69
	TROUSSE P/RÉPONDANTS	353,71
GARAGE PATRICE POULIN	ENTRETIEN DAKOTA VOIRIE	405,67
	ENTRETIEN SAVANA VOIRIE	861,67
	ENTRETIEN DAKOTA VOIRIE	152,27
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC	677,93
HQ DISTRIBUTION INC.	ENTRETIEN ANNUEL, BOYAUX (RÉS. 74-2008) INCENDIE	5 640,71
HYDRO-QUÉBEC	U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	2 438,50
	ÉCLAIRAGE URBAIN	977,22
	ÉCLAIRAGE RURAL	119,86
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	2 440,30
	STATION POMPAGE RUE GARNEAU	1 567,81
	GARAGE MUNICIPAL	554,72
	POSTE INCENDIE	1 204,81
	ASCENSEUR	245,92
	DÉGRILLEUR	796,61
	STATION POMPAGE RUE LAFLEUR	82,12
	ÉCLAIRAGE URBAIN	90,50
	STATION POMPAGE RUE LECLERC	80,72
U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	2 425,47	
IDÉES DE MA MAISON	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	19,90
IMPRIMERIE CCL	PAPETERIE (AVIS DE RAPPEL)	95,94
	PAPETERIE (AVIS DE RAPPEL)	95,94
	CRÉDIT (AVIS DE RAPPEL)	-95,94
	COUPON RABAIS	-1,75
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	PAPETERIE DÉPLIANTS PROMOTION (DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL)	393,66
	FOURNITURE DE BUREAU	20,32
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	621,51
LES ENTREPRISES CROLIN INC.	REMB. DÉPÔT GARANTIE (CONTRAT PELOUSES 2005-2006)	514,75
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS RUE DU BATEAU VOIRIE	938,27
LES P'TITS MOTEURS	ENT. V.T.T. VOIRIE	120,12
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	356,40
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	60,75
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	127,90
	ACHATS BIBLIOTHÈQUE	76,50
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2008	7 016,74
NOVICOM 2000 INC.	TRANSFORMATEUR P/RÉPONDANTS	38,29
	TRANSFORMATEUR P/RÉPONDANTS	29,26
OXYGÈNE PRO-TECH INC.	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	22,37
	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	22,37
	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	48,07
	GAZ PREMIERS RÉPONDANTS	27,99
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 82, NO. 83 & INSCRIPTION SOCCER	376,38

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	PILE, CORROSTOP INCENDIE & PHOSPHATE, MOULURE C/COMM. SACS ORDURES C/COMM. SABLE FILTRATION U/EAU PEINTURE C/COMM. NETTOYANT & SACS NOIRS INCENDIE LETTRE, RUBAN ENCOLLÉ INCENDIE	103,05 11,32 29,73 113,50 37,85 29,53
RAY-CAR	PIERRE CONCASSÉE VOIRIE (BRIS RUE DU BATEAU)	153,75
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2008 (ASS.COLL.) REMISE MARS 2008	2 014,09 1 444,52
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	AJUST. JUILLET & DÉCEMBRE 07 SERVICE AVRIL 2008 SERVICE RUE DU BATEAU SERVICE U/EAU & RUE DU BATEAU CRÉDIT U/EAU & RUE DU BATEAU	1 772,91 10 003,17 1 359,98 464,93 -464,93
SIGNALISATION LÉVIS INC.	SIGNALISATION (BOSSES RANGS)	121,57
STANDARD LIFE	AJUSTEMENT COTISATION ASS. COLLECTIVE MARS & AVRIL 2008	627,14
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN. SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONCEPT	REMISE MARS 2008 RACC. CENTRALE (3 MOIS) HÔTEL DE VILLE INCENDIE U/EAU GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE SAINTE-CROIX DÉGRILLEUR	194,48 54,18 54,18 54,18 54,18 54,18 54,18
TÉLÉ-RECHARGE	TIMBRES-POSTE	1 000,00
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE U/EAU MARS SERVICE TÉLÉPHONIQUE MARS	55,88 830,10
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE	115,76
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOTOCOPIEUR (PHOTOCOPIES JANV. FÉV. & MARS)	328,64
TRANSCONTINENTAL MÉDIAS S.E.N.C.	APPEL D'OFFRES RÉFECTION RUE POULIOT	394,84
ULTRAMAR (BNC)	ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE INCENDIE ESCOMPTE ULTRAMAR	-1,81 104,00 72,73 102,00 69,14 105,00 -9,57 215,93 50,01 94,03 109,21 -2,80
VITRERIE BERGERON INC.	ENT. & RÉP. CHALET DES SPORTS	48,53
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	45 440,00
	SOUS-TOTAL	111 692,08

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2008

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU LTÉE	GANTS FIREGUARD INCENDIE	378,98
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	18,00
BUROPLUS ST-EX	FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU FOURNITURE DE BUREAU	105,55 86,81 34,69 51,35
CLAUDINE FONTAINE	REPAS (CÔTE DES SOUS-BOIS)	37,26

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

DENIS C. SAVOIE, B.SC.A.	TÉMOIN EXPERT CÔTE DES SOUS-BOIS (SOMME ENGAGÉE EN ATTENTE DÉCISION DE LA COUR)	4 678,05
DIANE PLANTE, NOTAIRE	CONTRAT TUYAUTERIE CANADA LTÉE (DÉPÔT NEIGES USÉES)	564,38
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS MUNICIPAL NO. 84	549,28
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT & REPAS (DOSSIER CÔTE DES SOUS-BOIS)	446,93
GARAGE GEORGES MANAWIEL INC.	PNEUS REMORQUE VOIRIE PNEUS GMC VOIRIE PNEUS DAKOTA VOIRIE	33,86 825,65 702,99
GÉLIFOR	TÉMOIN EXPERT CÔTE DES SOUS-BOIS (SOMME ENGAGÉE EN ATTENTE DÉCISION DE LA COUR)	4 396,47
GÉRALD LEMAY	BOTTES DE TRAVAIL BOTTES DE TRAVAIL	115,00 50,78
GROUPE CASTONGUAY INC.	RÉPARATION THERMOSTAT CHAUFFE- RETTE DÉGRILLEUR	242,41
IMA-G	CONCEPTION 3D C/COMM.	500,00
JACQUES GAUTHIER	FRAIS DÉPLACEMENT, HÉBERGEMENT & REPAS (FORMATION MARIAGE) FRAIS DÉPLACEMENT & REPAS (CÔTE DES SOUS-BOIS)	425,08 351,17
KONCEPT LOGIK	AFFICHE COMITÉ FAMILLES	45,15
LE GROUPE DESFOR	TÉMOIN EXPERT CÔTE DES SOUS-BOIS (SOMME ENGAGÉE EN ATTENTE DÉCISION DE LA COUR)	588,25
LES P'TITS MOTEURS	HUILE HONDA INCENDIE	72,06
MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE	PROPOSITION ABRI ENTRÉE C/COMM.	338,63
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	AJUSTEMENT RQAP 2006	39,59
NOVICOM 2000 INC.	ENTRETIEN RADIO & ANTENNE ENTRE PUITS ST-ÉDOUARD & RÉSERVOIR U/EAU	183,43
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	TIMBRES-POSTE SECRÉTARIAT & CAR- TOUCHE (J.GAUTHIER)	46,66
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENTRETIEN, ESSENCE (SENTIER PÉDES- TRE)	85,74
PHARMACIE STE-CROIX INC.	PAPIER PHOTOS URBANISME	16,92
PIERRE HAINS ARPENTEUR- GÉOMÈTRE	TÉMOIN EXPERT CÔTE DES SOUS-BOIS (SOMME ENGAGÉE EN ATTENTE DÉCISION DE LA COUR)	1 993,37
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	RÉPARATION POMPE À SAUMURE U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	637,15
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 84 & DÉNEIGE- MENT TOITURE INC.	250,92
POTHIER MORENCY, S.E.N.C. SOCIÉTÉ D'AVOCATS	REQUÊTE DÉLIMITATION LIGNE NATU- RELLE HAUTES EAUX (CÔTE DES SOUS- BOIS)	10 086,04
PRODUITS CHIMIQUES CCC LTÉE	PERMANGANATE U/EAU CRÉDIT PALETTE U/EAU	2 006,92 -22,58
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	RONDELLE, VOIRIE POIRE TOILETTE FEMME, C/COMM. CHLORE, U/EAU BUTOIR, DOUBLURE & PEINTURE, C/COMM. TRANS. PALETTE ASPH. VOIRIE TRANS. PALETTE ASPH. VOIRIE PIÈCES & ACC., C/COMM. PIÈCES & ACC., VOIRIE & U/EAU POUBELLE GALVANISÉE, C/COMM.	2,68 8,03 65,59 41,12 22,58 22,58 22,40 45,15 39,67
SNC-LAVALIN INC.	MODIFICATION PLAN D'INTERVENTION RUES	149,56
STÉPHANE MILOT	FRAIS DÉPLACEMENT	68,04
SYSTÈME DE SÉCURITÉ CONCEPT	INSPECTION SYSTÈME ALARME INCENDIE & ÉCLAIRAGE D'URGENCE U/EAU, GAR. MUN., ST. POMPAGE, DÉGRILLEUR & MUN.	705,47
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE U/EAU	56,19

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	PROG. GOUV.AIDE AU TRANSPORT ADAPTÉ (2 ^{ième} VERS.)	50 477,00
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	61,01
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	29,10
	ESSENCE GMC VOIRIE	107,00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	62,01
	ESSENCE GMC VOIRIE	113,01
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	81,44
	ESSENCE INCENDIE	57,84
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	84,01
	ESSENCE GMC VOIRIE	111,00
	DIESEL KUBOTA	29,24
	SOUS-TOTAL	83 424,66
	GRAND TOTAL	243 348,85

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 05-2008

091-2008

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de nommer monsieur Michel Cameron pour agir à titre de maire suppléant pour les six prochains mois en remplacement de monsieur Jean-Pierre Ducruc.

QUE le maire suppléant agira également comme substitut du maire à la M.R.C. de Lotbinière.

092-2008

SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS POUR LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE CULTUREL DE SAINTE-CROIX

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement :

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet et autre effet pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc., faisant foi des redevances municipales (C.M. art. 203).

QUE ces mêmes personnes sont autorisées à signer conjointement tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du maire ou de vacance dans la charge de maire, que Michel Cameron, maire suppléant, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer conjointement tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 203).

QU'en cas d'absence ou d'incapacité du directeur général et secrétaire-trésorier ou de vacance dans la charge de directeur général et secrétaire-trésorier, que France Dubuc, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, est autorisée à signer conjointement avec Jacques Gauthier, maire, et/ou Michel Cameron, maire suppléant, tout chèque, billet, effet et tout autre document officiel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Croix et le Centre culturel & sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc. (C.M. art. 184, 203).

QUE la présente résolution entrera en vigueur à compter du 07 mai 2008, date à laquelle elle annulera toute résolution antérieure de même nature et sera valable tant qu'elle n'aura pas été révoquée par écrit.

093-2008

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Monsieur Jacques Gauthier commente les états financiers.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

ATTENDU QUE suite à l'adoption du chapitre 3855, instruments financiers - comptabilisation et évaluation du Manuel de l'ICCA, fournissant des recommandations quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, il y a lieu de procéder à une modification de convention comptable;

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

DE convenir à la présentation des états financiers en conformité du chapitre 3855 du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2007.

En vertu de ces nouvelles normes, la société peut classer ses actifs et ses passifs financiers dans plusieurs catégories. La direction de la société consent, par la présente, à désigner l'ensemble de sa trésorerie et ses équivalents, ses débiteurs, ses créditeurs et ses dus à court terme comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. La dette à long terme est classée comme autre passif financier.

Pour qu'un actif ou un passif financier soit désigné détenu à des fins de transaction, il doit satisfaire à l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- 1) Il ne constitue pas un prêt ou une créance mais il répond à l'une ou l'autre des caractéristiques suivantes :
 - il a été acquis ou pris en charge principalement en vue de sa revente ou de son rachat à court terme,
 - il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profit récent de prises de bénéfices à court terme,
 - il s'agit d'un dérivé, mais pas un dérivé qui est un instrument de couverture désigné et efficace;
- 2) Il est désigné par l'entité, lors de sa comptabilisation initiale, comme étant détenu à des fins de transaction. Tout instrument financier entrant dans le champ d'application du présent chapitre peut être désigné, lors de sa comptabilisation initiale, comme étant détenu à des fins de transaction, à l'exception :
 - des instruments financiers dont la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable,
 - des instruments financiers transférés dans le cadre d'une opération entre apparentés et non classés comme étant détenus à des fins de transaction avant l'opération.

ET d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé au 31 décembre 2007, tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a..

094-2008

CÉLÉBRATION DES MARIAGES ET DES UNIONS CIVILES (EN SUBSTITUT DU MAIRE)

ATTENDU la résolution numéro 012-2008;

ATTENDU QU'il est requis que la municipalité de Sainte-Croix nomme un célébrant en substitut du maire en cas d'absence de celui-ci pour la célébration des mariages et des unions civiles;

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix demande au ministre de la Justice de désigner le conseiller, monsieur Michel Routhier, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité conformément à la loi.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

095-2008

COMPTE À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

CENTRE CULTUREL

SALAIRES D'AVRIL 2008 – RATIFICATION

SALAIRES BRUTS DU 23 MARS 2008 AU 26 AVRIL 2008	DIRECTEUR DES LOISIRS SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAU- RANT AVANTAGES SOCIAUX	4 028,50 11 304,20 2 195,14
	SOUS-TOTAL	17 527,84

COMPTES PAYÉS D'AVRIL 2008 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (3)	119,94
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	158,60
COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC	AVIS DE COTISATION 2008	2 576,07
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA GLACE GLACE	2 867,90 5 334,02 1 760,38
LES FROMAGES SAPUTO S.E.N.C.	ACHATS RESTAURANT CRÉDIT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	60,42 -42,23 60,42
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE MARS 2008 REMISE JANV.FÉV.MARS 2008	3 009,77 5 897,13
MOLSON CANADA 2005	CRÉDIT ACHATS BAR	-778,75
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE MARS 2008 (ASS.COLL.) REMISE MARS 2008	830,28 658,12
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P.	44,53
STANDARD LIFE	COTISATION ASSURANCE MARS & AVRIL 2008	1 759,50
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	36,94 29,58 56,35 54,38 20,61
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE MARS 2007	181,11
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE MARS	300,73
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	SOUS-TOTAL	25 045,80

COMPTES À PAYER D'AVRIL 2008

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CIMCO REFRIGÉRATION	INSPECTION SYSTÈME RÉFRIGÉRATION (FERMETURE CENTRE)	374,75
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉNEIGEMENT (643.39 PAYÉ/ CLUB QUAD) SORTIR GLACE	643,39 243,81
GÉRALD PLAMONDON	FRAIS DÉPLACEMENT 04-02-08 AU 18-04-08	95,09
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	DÉCLARATION ANNUELLE	32,00
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	ENLÈVEMENT ORDURES AVRIL 2008	158,57
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT AVRIL (PIÈ- CES & ACCESSOIRES, ACHATS REST., ACHATS BAR, DRAPEAU & PRODUITS D'ENTRETIEN)	134,32
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	HUILE, ACCESSOIRES POUR MOPPE, NETTOYEUR	30,36

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

ROBERT BOILEAU INC.	ENSEMBLE CRYSTALINE, PIÈCES & ACC. GLACE	2 282,90
	SOUS-TOTAL	3 995,19
	GRAND TOTAL	46 568,83

096-2008

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2007

Les états financiers sont remis à chacun des membres du conseil.

M. Michel Routhier commente les états financiers.

Produits :

Recettes :	235 436 \$
Contribution au déficit :	59 490 \$
Sous-total :	294 926 \$

Dépenses :

Opérations :	210 709 \$
Administration :	75 587 \$
Immobilisations :	930 \$
Remboursement dette long terme :	7 700 \$
Total :	294 926 \$

Participation municipale réelle au déficit :	(59 490 \$)
---	--------------------

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter les états financiers et le rapport du vérificateur tels que préparés par Dessureault, Lemire, Désaulniers, Gélinas & Lanouette, c.a..

097-2008

TARIFICATION 2008

<u>LOCATION DE GLACE</u>	<u>TARIF 2007/2008</u> Taxes incluses	<u>TARIF 2008/2009</u> Taxes incluses	<u>NOTES</u>
<u>Hockey adulte</u>	142 \$ tx incluses 195 \$ tx incluses	146 \$ tx incluses 210 \$ tx incluses	vendredi & samedi, après 23h./1.30 hres
<u>Hockey mineur L.H.M.B.</u>	98 \$ tx incluses	101 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Pratique équipe extérieure	98 \$ tx incluses	101 \$ tx incluses	joutes et pratiques
L.H.M.T. (local) M.A.G.H.	88 \$ tx incluses	91 \$ tx incluses	joutes et pratiques
Tournoi Hock. Mineur Ste-Croix	83 \$ tx incluses	86 \$ tx incluses	
<u>C.P.A.</u>	98 \$ tx incluses 88 \$ tx incluses	101 \$ tx incluses 91 \$ tx incluses	samedi mardi, spectacles & autres
<u>Carte de membre</u>	67 \$ tx incluses	70 \$ tx incluses	
<u>Patin artistique libre</u> (pour tous)	3 \$/séance tx incluses	3 \$/séance tx incluses	mercredi & vendredi 16h00 à 18h00
<u>Curling</u> (par joueur) saison	215 \$/personne tx incluses	90 \$/heure tx incluses	lun. 19h à 23h
<u>Curling libre</u>	5 \$/personne tx incluses	5 \$/personne tx incluses	vendredi a.m. variable
<u>Hockey libre</u> (Adultes 18 ans+)	4 \$/séance tx incluses	5 \$/séance tx incluses	vend. p.m. variable
<u>Hockey libre</u> (17 ans et -)	2,50 \$/séance tx incluses	3 \$/séance tx incluses	jeudi p.m. variable
<u>Patinage libre</u> (pour tous)	Gratuit	Gratuit	commandite : Caisse populaire Pointe- Platon de Lotbinière

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

<u>LOCATION DIVERSE</u>	<u>TAXES EN SUS</u>		
<u>Casier aréna</u>	87,76 \$	88,60 \$	
<u>Panneau publicitaire (4*4 pieds)</u>	75 \$ Panneau	75 \$ Panneau	au frais client
<u>Panneau publicitaire (4*8 pieds)</u>	150 \$ Panneau	150 \$ Panneau	au frais client
<u>Chronomètre (4X4)</u>	225 \$	225 \$	Surface éclairée
<u>Bandes (4X16)</u>	375 \$	375 \$	Par année
<u>Table</u>	5 \$/table/jour	5 \$/table/jour	
<u>Chaise</u>	0,50 \$/chaise/jour	0,50 \$/chaise/jour	
<u>Location salle</u>	131,64 \$ + ménage 22 \$/heure	132,89 \$ + ménage 22 \$/heure	(min. 3 hrs) (min. 3 hrs)

LOCATION DE L'ARÉNA

(hors saison - patinoire sèche)

Prix 600 \$ par jour + taxes

- 1- Entente selon l'activité et contractuelle.
 - 2- 40 % des coûts de location sont payables lors de la réservation.
 - 3- Le responsable de la réservation, qu'elle soit à son nom personnel ou au nom d'un groupe, s'engage à payer en surplus le temps d'un employé d'entretien pour la préparation, le déroulement et le ménage de l'activité.
 - 4- Le responsable de la réservation s'engage à payer tous bris causés lors de l'activité.
 - 5- Le résiduel des coûts de location sera payable dans les quarante-huit heures suivant l'activité à la direction du Centre culturel et sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- N.B. a) La direction se réserve le droit d'ouvrir ou fermer le restaurant quant bon lui semblera;
- b) La direction se réserve le droit d'annuler toute activité qui n'est pas conforme aux lois provinciales et municipales;
- c) Toutefois, le conseil municipal se réserve le droit de modifier cette tarification dans le cas de situation très particulière.

LOCATION DU STATIONNEMENT

(hors saison - mai à septembre)

Prix 600 \$ taxes incluses

- ConduiPro de Charny pour cours de moto, un (1) soir par semaine avec horaire approuvé au préalable par le responsable des loisirs.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la tarification telle que décrite au préambule et d'autoriser monsieur Gérald Plamondon à signer lesdits contrats de location.

098-2008

SOUSSION(S) POUR RÉFECTION DES MURS EXTÉRIEURS EST & NORD

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|---------------------------------|-----------------|
| ➤ Construction JC-7 inc. | sans soumission |
| ➤ Construction C.J. Picard inc. | 11 818,01 \$ |

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction C.J. Picard inc. au prix de 11 818,01 \$, taxes incluses.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

099-2008

SOUMISSION(S) POUR RÉPARATION DU COMPRESSEUR N° 2

Une (1) soumission reçue :

➤ Cimco Réfrigération

Compresseur n° 2

- Fourniture des pièces 1 982,00 \$
- Main-d'œuvre, frais de kilométrage et dépenses 2 500,00 \$
(prix budgétaire)

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

Suite à l'évaluation interne du compresseur no 2 afin de pallier à toute éventualité advenant le cas que le compresseur soit trop usé ou abîmé pour être réparé, un budget additionnel de ± 4 000 \$ peut-être requis pour le remplacement complet de ce dernier ou une partie de cette somme servira à couvrir les frais pour des pièces supplémentaires nécessaire à la remise à neuf du compresseur. Un rapport au préalable nous sera fourni.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Cimco Réfrigération pour la réparation du compresseur n° 2 au prix de 4 482,00 \$, en sus des taxes.

100-2008

SOUMISSION(S) POUR FILTRE À SAUMURE

Une (1) soumission reçue :

➤ Cimco Réfrigération

Fourniture et installation en dérivation d'un système de filtration pour circuit de saumure

- Fourniture des pièces 2 125,00 \$
- Main-d'œuvre, frais de kilométrage et dépenses 800,00 \$
(prix budgétaire)

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à Cimco Réfrigération pour le filtre à saumure au prix de 2 925,00 \$, en sus des taxes.

101-2008

SOUMISSION(S) POUR RÉPARATION DE LA SURFACEUSE

Une (1) soumission reçue :

➤ M.G. Service, 140543 Canada inc. 10 645,50 \$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à M.G. Service, 140543 Canada inc. pour la réparation de la surfaceuse au prix de 10 645,50 \$, taxes incluses.

URBANISME

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (23 AVRIL 2008)

DÉPÔT

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 23 avril 2008.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

DOSSIER DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

102-2008

PONT ROUTE 132 (MARIE-VICTORIN)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est demandée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour les lots 3 590 780, 3 590 797, 3 590 781, 3 590 798 et 3 591 912;

ATTENDU QUE cette demande vise en premier lieu à permettre la mise en place d'un chemin de déviation permettant ainsi la reconstruction du pont qui enjambe la rivière du Petit-Sault sur la route 132 (Marie-Victorin);

ATTENDU QUE cette demande vise également à permettre la création de nouveaux terrassements aux abords du pont d'une superficie de 433 m²;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires puisque le pont actuel est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation U14-2008 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande du ministère des Transports du Québec concernant le pont de la route 132 (Marie-Victorin) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

103-2008

PONT ROUTE 271 (LAURIER)

ATTENDU QU'une demande d'autorisation est demandée auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour le lot 3 590 831;

ATTENDU QUE cette demande vise la mise en place d'un chemin de déviation permettant ainsi la reconstruction du pont qui enjambe la rivière du Petit-Sault sur la route 271 (Laurier);

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires puisque le pont actuel est dans un état de dégradation avancé;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation U13-2008 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'appuyer la demande du ministère des Transports du Québec concernant le pont de la route 271 (Laurier) auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

104-2008

ORIENTATION PRÉLIMINAIRE DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) EN VERTU DE L'ARTICLE 59 DE LA LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a déposé une demande à portée collective dans le cadre de l'article 59 de la LPTAA le 13 juin 2007;

ATTENDU QUE la MRC a consulté l'ensemble des municipalités pour obtenir une description des îlots déstructurés de leur territoire (référence lettre du 1^{er} février 2007);

ATTENDU QUE la MRC a négocié l'identification des îlots déstructurés (volet 1) ainsi que les terrains ayant une superficie suffisante pour accueillir une résidence sans déstructurer l'agriculture (volet 2), **en concertation avec l'UPA et les membres de la CPTAQ délégués;**

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

ATTENDU QUE la négociation a permis d'identifier **100 îlots déstructurés** sur l'ensemble du territoire et un potentiel de construction résidentielle de **762 maisons** dans le cadre du volet 1;

ATTENDU QUE la négociation a permis d'identifier **449 terrains** ayant une superficie suffisante pour ne pas déstructurer l'agriculture dans le cadre du volet 2;

ATTENDU QU'au total c'est près de **1200 constructions neuves** qui pourront contribuer au maintien de la vitalité des rangs et de l'économie locale et régionale de la MRC;

ATTENDU QUE la CPTAQ a transmis le 8 avril 2008 une orientation préliminaire aux fins d'obtenir une acceptation de la part de la MRC et de ses municipalités constituantes ainsi que de l'UPA;

ATTENDU QUE la MRC s'est prononcée en faveur de cette orientation le 9 avril 2008 (référence : résolution no. 126-04-2008) et recommande à chaque conseil municipal d'accepter l'orientation préliminaire telle que déposée;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement qu'après avoir pris connaissance de l'orientation préliminaire de la CPTAQ relativement à la demande d'autorisation à portée collective pour la municipalité de Sainte-Croix, le conseil de la municipalité signifie son acceptation à la CPTAQ à l'égard de cette orientation préliminaire.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PRO- LONGEMENT PHASE 2)

105-2008

TRAVAUX EN RÉGIE (AUTORISATION À PROCÉDER)

ATTENDU les résolutions numéros 077-2008 et 078-2008;

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à effectuer des travaux en régie pour un prix budgétaire de ± 70 954 \$ concernant le projet de développement de la rue Marcel-Faucher, phase 2;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ledit projet dès l'obtention de toutes les autorisations requises et ententes signées.

106-2008

MODIFICATION AU PROJET D'ENTENTE AVEC LE PROMOTEUR C.J. PICARD INC.

ATTENDU le projet d'entente avec le promoteur « Construction C. J. Picard inc. » de Sainte-Croix pour le prolongement de la rue Marcel-Faucher adopté par résolution du conseil municipal numéro 078-2008 le 01 avril 2008;

ATTENDU QUE le plan projet de lotissement déposé par Denis-C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2980 le 03 avril 2008, comporte certaines corrections au premier plan projet déposé devant ce conseil accompagnant la résolution 078-2008;

ATTENDU QUE la présente reprend seulement des corrections relatives au numéro de lot et n'affecte d'aucune autre façon les dispositions de la résolution 078-2008 :

Nature des travaux du prolongement de la rue Marcel-Faucher, lot 3 856 139 :

- Plan projet de lotissement préparé par M. Denis-C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2980 des lots numéros 4 170 500 à 4 170 502 et 4 170 504 à 4 170 508. Un minimum de six (6) terrains pour la construction est visé par le présent projet, soit les lots numéros 4 170 500 à 4 170 502 et 4 170 505 à 4 170 507.

Engagement(s) du promoteur :

Puisque la municipalitéselon les exigences suivantes :

- a) de construire trois (03) unités de logement sur les lots numéros 4 170 505 à 4 170 507;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

Phase # 2

- lots 4 170 505 à 4 170 507 (3 terrains).

d) de plus, le promoteur devra céder à la municipalité et conformément à la réglementation en vigueur, la partie de lot de rue requis pour procéder à la pose des infrastructures telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Denis-C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2980, et portant le lot numéro 4 170 504.

Réserve de 10% pour fins de parcs et terrain de jeux :

- Cession d'une bande de terrain d'une superficie de 232,4 mètres carrés, telle que montrée au plan projet de lotissement préparé par Denis-C. Savoie, arpenteur-géomètre, sous sa minute 2980, et portant le lot numéro 4 170 508 qui servira comme bande piétonnière ou autres fins municipales et donnant accès ultérieurement au Parc Jean-Guy Fournier à proximité.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter les présentes modifications à apporter à la résolution numéro 078-2008 relativement au projet de la phase 2 de la rue Marcel-Faucher.

107-2008

MANDAT À ME CHRISTINE BERGERON (BERGERON ET PARIZEAULT, NOTAIRES)

ATTENDU les résolutions numéros 078-2008 et 106-2008 relativement au projet d'entente avec le promoteur « Construction C.J. Picard inc. » pour le projet de développement résidentiel additionnel de la rue Marcel-Faucher;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de mandater Me Christine Bergeron de la firme Bergeron et Parizeault, notaires, à procéder au projet d'acte de cession entre les parties pour les lots 4 170 500 à 4 170 502, 4 170 504 (rue) et 4 170 508 (passage piétonnier) selon la minute 2980 de Denis-C. Savoie, arpenteur-géomètre.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit acte de cession.

PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC

108-2008

TRAVAUX EN RÉGIE (AUTORISATION À PROCÉDER)

ATTENDU QU'il est requis d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à effectuer des travaux en régie pour un prix budgétaire de ± 37 491 \$ concernant le prolongement de la rue Leclerc;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder dans ledit projet dès l'obtention de toutes les autorisations requises et ententes signées selon le cas.

RÉFECTION DE VOIRIE À LA RUE POULIOT

109-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 024-2008;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 12 301,13 \$ relative ment à la préparation de relevés complémentaires, plans et devis ainsi que la demande de CA au MDDEP pour la réfection de voirie à la rue Pouliot, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 465922 datée du 11 avril 2008.

110-2008

SOUSSION(S) - LABORATOIRE

Deux (2) soumissions reçues :

- Inspec-Sol inc. 7 071,62 \$
- LVM-Technisol inc. 8 645,55 \$

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Inspec-Sol inc. au prix de 7 071,62 \$, taxes incluses.

Monsieur Michel Routhier se retire de la table des délibérations du conseil à 20 : 48 heures en raison d'intérêts au prochain sujet (lien de parenté avec Construction Lemay inc.).

111-2008

SOUSSION(S) – RÉFECTION DE VOIRIE

Six (6) soumissions reçues :

➤ Construction Lemay inc.	419 584,59 \$
➤ P.E. Pageau inc.	471 429,21 \$
➤ Les Excavations Ste-Croix inc.	490 582,64 \$
➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc.	542 200,71 \$
➤ Dilicontracto inc.	552 995,79 \$
➤ Les Excavations H. St-Pierre inc.	553 416,53 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

II est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Construction Lemay inc. pour le prix de 419 584,59 \$, incluant toutes taxes.

QUE le maire, Jacques Gauthier, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Bertrand Fréchette, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

Monsieur Michel Routhier revient à la table des délibérations du conseil à 20 : 50 heures.

SERVICE DE FAUCHAGE ET DE DÉBROUSSAILLAGE DES ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX

112-2008

SOUSSION(S)

Une (1) soumission reçue :

	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>TOTAL</u>
➤ Services Vert et Blanc (S.V.B.) inc.	9 032,60\$	9 845,53\$	10 731,64\$	29 609,77\$

Le prix indiqué inclut toutes taxes.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'accepter la soumission reçue et d'accorder le contrat d'entreprise à « Services Vert et Blanc (S.V.B.) inc. » pour le prix de 29 609,77 \$, incluant toutes taxes, pour les années 2008 à 2010.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS MUNICIPAUX (TONTE DES PELOUSES)

113-2008

SOUSSION(S)

Quatre (4) soumissions reçues :

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

OPTION

	<u>1^{ère} année</u>	<u>2^{ème} année</u>	<u>3^{ème} année</u>
➤ Service Entretien JC	10 836,00 \$	11 106,90 \$	11 386,26 \$
➤ Pelouse Pat	12 461,40 \$	12 959,86 \$	13 478,25 \$
➤ Entreprises Crolin inc.	16 298,00 \$	16 787,00 \$	17 290,00 \$
➤ Pelouses SDJ (entretien Steeve Bertrand)	31 240,00 \$	31 864,80 \$	32 502,10 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Service Entretien JC pour le prix de 10 836,00 \$, incluant toutes taxes, pour la première année.

Les années subséquentes seront confirmées annuellement par résolution, à la discrétion du conseil municipal.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

114-2008

ENTRETIEN DES ROUTES 132 (MARIE-VICTORIN) ET 271 (LAURIER)

ATTENDU la lettre de notre directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, datée du 17 mars 2008 concernant la dégradation et les nombreux nids-de-poule sur les routes 132 et 271;

ATTENDU la lettre du ministère des Transports du Québec datée du 20 mars 2008 mentionnant les réparations effectuées pour réparer les nids-de-poule les plus dangereux et l'engagement à réparer lesdites routes lors de la saison estivale;

ATTENDU la publication d'un article dans le journal « Le Peuple de Lotbinière » de l'édition du 4 avril 2008 ci-annexée concernant la dégradation des routes 132 et 271 de la municipalité;

ATTENDU QU'à la dernière saison estivale, le ministère des Transports du Québec a tardé presque à la toute fin de l'été pour réparer les nombreux nids-de-poule et les rapiécages de grandes surfaces;

ATTENDU QUE ces routes sont très achalandées vu les principales industries se situant dans le cœur du village (Les Industries de la Rive-Sud ltée, Bibby Ste-Croix inc., Services JAG inc., Groupe J.L. Leclerc & Fils inc.), et des écoles primaire et secondaire (La Mennais et Pamphile-Le May) et pour lesquelles plus de 1000 employés en provenance de l'extérieur de Sainte-Croix empruntent chaque jour;

ATTENDU QUE Sainte-Croix dénombre ± 125 établissements commerciaux et de services et que l'image que Sainte-Croix tente de rehausser par l'embellissement de son village et par l'entretien de ses propres chemins est ternie de beaucoup par l'état des routes provinciales sur notre territoire;

ATTENDU QU'en plus des employés et autres usagers se rendant à tous ces établissements, il faut tenir compte que ces routes sont empruntées quotidiennement par le transport lourd et les nombreux touristes longeant la route panoramique 132;

ATTENDU les nombreuses plaintes reçues de citoyens ayant brisé leurs véhicules depuis ce printemps et des nombreuses interventions faites auprès du ministère des Transports du Québec à Laurier-Station;

ATTENDU QU'il semble bien qu'aucune personne au ministère ne semble s'en soucier;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

ATTENDU QU'il est facile de constater que la route 132, sur une longueur approximative de 2,5 kilomètres à partir du centre du village, devrait être pavée au complet en raison du nombre épouvantable de nids-de-poule et que ces derniers sont toujours à refaire;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de demander à la ministre des Transports du Québec, Mme Julie Boulet, de considérer notre demande de réfection d'une partie de la route 132 dès cet été, chaussée rendue plus qu'inacceptable, et de donner instructions à un entretien convenable de la route 271 sur notre territoire en attente d'une réfection complète ultérieurement.

c.c. Mme Sylvie Roy, députée de Lotbinière
M. Russell Blanchet, chef des opérations ministère des Transports du Québec
M. Michel Labrie, ingénieur et directeur de la direction territoriale de Chaudière-Appalaches

RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SECTEUR URBAIN)

115-2008

AJOUT DE DEUX LUMINAIRES AU PARC DÉTENTE

ATTENDU QU'il est requis d'ajouter deux luminaires au parc Détente en raison de la sécurité pour tous;

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|--------------------------|--------------|
| ➤ Groupe Castonguay inc. | 10 032,33 \$ |
| ➤ Poly-Énergie inc. | 13 049,47 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise au Groupe Castonguay inc. au prix de 10 032,33 \$, taxes incluses.

HYGIÈNE DU MILIEU

USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD

CONSTRUCTION D'UN 3^{ÈME} PUIS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD

116-2008

PARTICIPATION FINANCIÈRE N^O 11 DE SAINT-ÉDOUARD (G.P.C. EXCAVATION INC.)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 475,73 \$ relativement aux honoraires professionnels aux travaux du projet de construction d'un 3^{ième} puits et d'infrastructures à Saint-Édouard (phase II), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800043 datée du 10 avril 2008.

117-2008

PARTICIPATION FINANCIÈRE N^O 12 DE SAINT-ÉDOUARD (ENTREPRISES G.N.P. INC.)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à la municipalité de Saint-Édouard la somme de 11 764,94 \$ relativement au contrat pour les travaux du projet de construction d'un 3^{ième} puits d'infrastructures à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro CRF800044 datée du 10 avril 2008.

CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

118-2008

DÉCOMPTE PROGRESSIF N^O 1 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 226-2007;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer à « SNC-Lavalin inc. » la somme de 46 762,68 \$ relativement aux relevés, plans et devis pour la construction d'une conduite d'amenée et la mise aux normes des installations de captage P1 & P2, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 466563 datée du 11 avril 2008.

119-2008

SOUSSION(S) - LABORATOIRE

Deux (2) soumissions reçues :

- | | |
|----------------------|-------------|
| ➤ Inspec-Sol inc. | 5 073,73 \$ |
| ➤ LVM-Technisol inc. | 6 086,11 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Inspec-Sol inc. au prix de 5 073,73 \$, taxes incluses.

120-2008

GESTION DES EAUX DE LAVAGE (MODIFICATION RÉSOLUTION 029-2008)

ATTENDU QU'il est requis de modifier la résolution numéro 029-2008;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est à réaliser la mise aux normes des ses installations de captage à Saint-Édouard;

ATTENDU QUE l'autorisation délivrée le 29 mai 1998 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la municipalité devait réaliser un programme de suivi à tous les quatre mois afin de vérifier le respect des objectifs environnementaux de rejet des eaux de lavage fixés par le ministère;

ATTENDU QUE dans le cadre de la présente demande d'autorisation, un nouveau programme de suivi adapté aux exigences de rejet est demandé à la municipalité;

Les exigences de rejet suivantes sont fixées à la sortie de la fosse de rétention :

- Matières en suspension < 20 mg/l;
- Aluminium total < 3 mg/l;
- Fer total < 5 mg/l;
- Chlore résiduel total < 0,05 mg/l.

L'exigence de rejet au point de rencontre du fossé et de la rivière du Bois-Clair est fixée à :

- Chlorures < 1 720 mg/l.

L'objectif de rejet des chlorures dans la rivière du Bois-Clair est fixé à :

- Chlorures < 230 mg/l.

PROGRAMME DE SUIVI <i>Eaux de lavage</i>		
<i>Points d'échantillonnage</i>	<i>Périodes d'échantillonnage</i>	<i>Paramètres à analyser</i>
Effluent de la fosse de rétention	<ul style="list-style-type: none">• Une fois à tous les trimestres	<ul style="list-style-type: none">• Aluminium total• Chlore résiduel total• Chlorures• Fer total• Matières en suspension
Dans le fossé transportant les eaux de lavage au point de rencontre avec la rivière du Bois-Clair	<ul style="list-style-type: none">• Une fois par mois lors du trimestre estival	<ul style="list-style-type: none">• Chlorures

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Croix s'engage à :

- respecter les exigences de rejet des eaux de lavage fixées par le MDDEP;
- réaliser le programme de suivi des eaux de lavage, et à conserver les résultats et les présenter sur demande au MDDEP.

La présente résolution remplace la résolution numéro 029-2008.

ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR (DOSSIER 200-05-016359-023)

121-2008

FERMETURE DE DOSSIER

ATTENDU la résolution numéro 216-2006;

CONSIDÉRANT le rapport daté du 16 avril 2008 et préparé par notre directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot;

CONSIDÉRANT les engagements respectés par U.S Filter :

- Fournir une nouvelle couche de média filtrant pour notre unité de traitement pour l'enlèvement du fer et du manganèse;
- Fournir deux employés pour la pose du média filtrant;
- Superviser l'installation du média filtrant;
- Réaliser les travaux selon un échéancier qui permettrait de ne pas arrêter la production d'eau potable pendant plus de 48 heures;
- Donner une formation de 3 jours aux employés de la municipalité;
- Fournir un interprète pour la traduction de l'anglais au français et en assumer les coûts;
- Rendre disponible Patrick Hills pour la formation.

CONSIDÉRANT les engagements non respectés par U.S. Filter et motivés ainsi :

- Fournir une version française des manuels pour l'entretien et le dépannage :

Selon U.S. Filter, nous avons déjà reçu ces documents lors de la livraison de l'unité de traitement en 1996. Les manuels que nous n'avons pas en français ne sont pas des équipements fournis par ce dernier.

- Fournir et installer une nouvelle vanne modulante plus petite en remplacement de l'existante :

U.S Filter nous affirme par écrit que le manufacturier de la vanne modulante confirme que le type et la grosseur de vanne utilisée est de la bonne dimension pour cette application. Aucune compensation financière ne nous sera accordée pour le non changement.

- Modifier l'ouverture du déversoir des eaux de lavage :

L'ouverture du déversoir est suffisante pour notre utilisation. Il n'y a donc pas d'intérêt de modifier cette dernière.

- Reprogrammer les commandes de réglage afin que l'unité de traitement se nettoie à l'aide de 2 cellules au lieu de 3 cellules :

Selon U.S Filter, ça prend une force d'eau à contre-courant suffisante pour assurer un bon lavage du filtre. Hors, la quantité d'eau utilisée pour cette activité serait la même avec 2 ou 3 cellules en raison de la force d'eau à contre-courant nécessaire.

CONSIDÉRANT la formation reçue et que les critères esthétiques de l'eau potable prévus au Règlement sur la qualité de l'eau potable sont atteints, et ce depuis 2003, et considérant que l'unité de traitement répond bien maintenant à nos attentes, il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter la fermeture de ce dossier définitivement selon la recommandation du directeur des travaux publics.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT 2008

122-2008

NOMINATION DES MEMBRES

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes au comité d'embellissement 2008, savoir :

- M. Michel Sénéchal, président
- M. Clément Chrétien, résidant
- M. Maurice Garneau, résidant
- M. François Legendre, résidant
- Mme Madeleine Fortin, résidante
- Mme Marcelle Lemay, résidante
- M. Jacques Gauthier, maire et secrétaire

D'adresser de sincères remerciements à tous les membres du comité de l'année 2007 pour le travail accompli au cours de l'année terminée.

LOISIRS ET CULTURE

TERRAIN DE JEUX 2008

123-2008

ENTENTE DE SERVICE AVEC LE CAMPING BELLE-VUE INC.

CONSIDÉRANT le succès obtenu lors de l'entente pour le maintien du service de terrain de jeux avec le Camping Belle-Vue inc. pour la saison estivale 2007;

ATTENDU l'entente de principe intervenue avec monsieur Michel Gosselin, propriétaire du Camping Belle-Vue inc., afin de renouveler le maintien du service de terrain de jeux pour la saison 2008;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'entente de partenariat, laquelle est annexée aux présentes.

QUE Jacques Gauthier, maire, et Bertrand Fréchette, directeur général et secrétaire-trésorier, sont autorisés à signer ladite entente.

ENSEIGNE LUMINEUSE ET ÉLECTRONIQUE

124-2008

CHOIX DU DESIGN

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'installation d'une enseigne lumineuse et électronique afin de promouvoir les activités et événements de la municipalité;

ATTENDU QU'un design est requis afin de procéder à l'installation de ladite enseigne;

ATTENDU l'offre de « Les Enseignes Pala » datée du 18 avril 2008 selon les deux options suivantes :

- | | |
|--|-------------|
| A) Enseigne éclairée par fluorescent : | 6 915,85 \$ |
| B) Enseigne en aluminium avec lettres surélevées : | 7 444,11 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu majoritairement de procéder à l'installation de ladite enseigne selon l'option A, avec décoration finie en pointe sur le dessus des poteaux d'acier, au prix de 6 915,85 \$, taxes incluses. Monsieur Jean-Pierre Ducruc indique sa dissidence pour la finition des pointes qu'il considère d'aspect guerrier.

125-2008

SOUSSION(S) POUR ENSEIGNE

ATTENDU la résolution numéro 124-2008;

ATTENDU la présentation du 17 mars 2008 par la firme Électromega ltée de tous les modèles d'enseignes lumineuses et électroniques disponibles;

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

CONSIDÉRANT les trois soumissions suivantes :

A) Électromega ltée, modèle MXSR21mm-96/32 : (lettre rouge ou ambrée, boîtier 8")	20 807,38 \$
B) Les Enseignes Pala, modèle AF-3400-32x96-20 : (lettre rouge ou ambrée, boîtier 16")	19 210,20 \$
C) Les Enseignes Pala, modèle AF-3400-32x96-20 : (lettre de 3 couleurs, boîtier 16")	23 852,75 \$

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de procéder à l'achat de ladite enseigne selon l'option B au prix de 19 210,20 \$, taxes incluses, pour la couleur rouge selon l'offre présentée.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

126-2008

SOUMISSION(S) POUR ABRI EXTÉRIEUR AVANT

ATTENDU QU'il est requis de procéder à l'installation d'un abri extérieur avant qui protégera les citoyens lors d'intempéries au centre communautaire et assurera une plus grande facilité d'entretien du perron;

ATTENDU QUE le projet d'abri extérieur est prévu au présent exercice financier;

ATTENDU l'estimation budgétaire reçue de Mme Monique Brunet, architecte, selon les deux options suivantes et comprenant la structure et les toiles de côté :

A) Première option (petite marquise)	7 800 \$
B) Deuxième option (grande marquise)	11 600 \$

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de donner suite à ce projet selon l'option B et d'autoriser Mme Monique Brunet à préparer un plan et devis pour soumission selon l'offre présentée au prix de 200 \$, taxes en sus.

D'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à procéder par invitation auprès des soumissionnaires suivants dès réception du plan et devis :

- Construction C.J. Picard inc.
- Construction JC-7 inc.
- Maurice Lemay (construction)
- Rénovation Réjean Poulin inc
- Structures B.C.

COMITÉ DE LA FÊTE DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

127-2008

NOMINATION DES MEMBRES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Fête nationale du Québec.

MUNICIPALITÉ		COMITÉ ORGANISATEUR	
Recettes :	0,00 \$	Recettes :	5 600,00 \$
Dépenses :	0,00 \$	Dépenses :	8 525,00 \$
Déficit :	0,00 \$	Déficit prévu :	2 925,00 \$
Prévision budgétaire 2008 :	2 000,00 \$	F/roulement municipal 2007 :	2 348,46 \$

IL est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'accepter le programme tel que présenté pour un déficit prévu de 2 925,00 \$ du comité organisateur, lequel sera couvert par la municipalité jusqu'à concurrence de 3 000,00 \$.

QUE la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire un bilan complet à la fin des activités.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

COMITÉ ORGANISATEUR

- Jeff Laliberté, président
- Caroline Villeneuve, secrétaire
- Marcel Daigle, directeur technique
- Jean Lafleur, conseiller

VARIA

CONFECTION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PÉDESTRE LE LONG DU LITTORAL DU FLEUVE ST-LAURENT

128-2008

MANDAT

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire aménager un sentier pour piéton le long du fleuve St-Laurent entre les municipalités de Lotbinière et de Saint-Antoine-de-Tilly, selon un devis à être préparé et présenté au conseil municipal par monsieur Jean-Pierre Ducruc, conseiller;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'engager madame Geneviève Guay et monsieur Louis Rousseau afin de procéder à l'identification des points d'intérêts (points de vue et éléments de végétation) le long du fleuve longeant les municipalités de Lotbinière et de Saint-Antoine-de-Tilly et ce selon les conditions suivantes :

- Calendrier des activités : activités à être complétées fin novembre 2008
- Salaire global du mandat : 2 000 \$
 - Mi-mandat : 1 000 \$
 - Fin du mandat (après présentation) : 1 000 \$

RÈGLEMENT SUR LES FAUSSES ALARMES

129-2008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2008

ATTENDU QUE le conseil désire réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU les dispositions de l'article 65 de la Loi sur les compétences municipales accordant le pouvoir habilitant une municipalité locale de légiférer en la matière;

ATTENDU QU'il est nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a déjà le règlement numéro 331-2004 lequel doit être actualisé;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 01 avril 2008;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gratien Tardif

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 410-2008 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le règlement numéro 410-2008 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 410-2008 entrera en vigueur conformément à la loi.

SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MAI 2008

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 406-2008 (RUE POULIOT)

**DÉPÔT DU CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 555 DE LA LOI SUR
LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS
(LERM)**

Dépôt du certificat par la directeur général et secrétaire-trésorier.
Tenue du registre : le 8 avril 2008 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.
Signature(s) au registre : 0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ponts routes 132 et 271... information sur voies de contournement.

130-2008

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 20 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier